

AJDA

L'ACTUALITE JURIDIQUE

DROIT
ADMINISTRATIF

ASTREINTES ADMINISTRATIVES

Responsabilité pénale
des administrateurs

CONSEIL CONSTITUTIONNEL ET ELECTIONS

Emploi des jeunes

Revue bibliographique

AJDA

L'ACTUALITE JURIDIQUE

DROIT ADMINISTRATIF

Directeur de la rédaction

PIERRE LE MIRE

Professeur à l'université Paris I
(Panthéon-Sorbonne)

Rédacteur en chef

LAURENT RICHER

Professeur à l'université Paris I
(Panthéon-Sorbonne)
Avocat au barreau de Paris

n° 1 - 20 janvier 1998

Sommaire

	Doctrines	
ETUDE	Du pouvoir comminatoire au pouvoir de sanction : la liquidation de l'astreinte , par Muriel Dreifuss, maître de conférences en droit public à l'université Lumière - Lyon 2, et Alain Bompard, maître de conférences en sciences de gestion à l'université Jean-Monnet - Saint-Etienne _____	3
CHRONIQUES	Chronique d'information bibliographique , par Jean-Yves Chérot, Albert Lanza et Jean-Claude Ricci, professeurs à la faculté de droit et de science politique d'Aix-en-Provence _____	11
	Actualité de la Convention européenne des droits de l'homme , par Jean-François Flauss, professeur à la faculté de droit de Strasbourg _____	37
	Chronique de législation : emploi des jeunes , par Serge Salon, docteur en droit, enseignant à l'université Paris-I, et Jean-Charles Savignac, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris _____	54
	Repères : textes officiels parus en décembre 1997 _____	59
LEGISLATION		
AGENDA	Les rendez-vous du droit administratif _____	59
	Jurisprudence	
CONCLUSIONS ET NOTES	La liquidation d'une astreinte par le juge du référé ne préjudicie pas au principal , concl. Jacques Arrighi de Casanova sur CE 14 novembre 1997, <i>Communauté urbaine de Lyon</i> _____	60
	Tout octroi d'un avantage n'entraîne pas l'annulation d'une élection , note Jean-Denis Combrexelle sous Cons. constit. 14 octobre 1997, <i>AN Val-de-Marne (1^{re} circonscription)</i> _____	63

EXCLU DU PRÉT



Sommaire

REVUE D'ACTUALITE	La procédure devant le Conseil constitutionnel, juge électoral, n'est pas contraire à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme , note Laurence Burgorgue-Larsen sous CEDH 21 octobre 1997, <i>M. Pierre-Bloch c/ France</i> _____	65
	La responsabilité pénale des élus locaux et des fonctionnaires , note Pierre Brossard sous Trib. correct. Toulouse 19 février 1997, <i>Thermes de Barbotan</i> _____	72
	Marchés publics Procédure de passation. – Caractère incomplet d'un procès-verbal d'ouverture des plis. – Absence d'effets sur la légalité du document et sur celle du marché. – Appréciation du contrôle de légalité préfectoral. – Vice substantiel et vice non substantiel. – CE 6 juin 1997, <i>Préfet du Morbihan c/ Commune de Guilliers</i> , obs. Jérôme Michon _____	84
SELECTION	Commune, domaine public, entreprises publiques _____	86

TABLES ANNUELLES 1997

Les tables annuelles 1997 sont jointes à ce numéro sous forme d'un supplément paginé de 1017 à 1040.

Ce numéro comporte un encart «Abonnement à l'AJDA» broché non folioté de quatre pages placé entre la couverture et les pages 1 et 88



17, rue d'Uzès, 75108 Paris Cedex 02
Tél. : 01 40 13 30 30
Télex : Upresse 680876F
Fax : 01 40 13 51 08

Mensuel 54^e année

DIRECTEUR : Marc N. Vigier
Directeur délégué : Marc Auburtin
Conseiller de la direction : Jérôme Chapuisat
REDACTION : Directeur : Pierre le Mire – Rédacteur en chef : Laurent Richer
 Secrétaire de rédaction : Claude Fauvel, Odile des Ormeaux
GESTION : Publicité : Christine Paget – Diffusion : Olivier Filliau –
 Abonnements : Yvette Nay – Fabrication : Claude Playoult et Nathalie Deschamps

ABONNEMENTS :
 17, rue d'Uzès, 75108 Paris Cedex 02 - tél. 01 40 13 50 55, fax 01 40 13 33 89
 France : 1 an : 720 F - 2 ans : 1 320 F (TVA 2,1 % incluse)
 Etranger : 1 an : 790 F - 2 ans : 1 480 F

L'ACTUALITE JURIDIQUE DROIT ADMINISTRATIF
est éditée par
GROUPE MONITEUR

Société éditrice locataire-gérant
SA au capital de 1 100 000 F
Siège social 17, rue d'Uzès 75108 PARIS CEDEX 02
RCS Paris B 403 080 823
CODE APE 221 E - N° SIRET 403 080 823 00012
N° TVA intracommunautaire FR 32 403 080 823
Principal actionnaire : GEM
Président-Directeur général
Directeur de la publication : Marc N. Vigier
Directeur général : Philippe Chagnon
Directeur général adjoint (département juridique) : Marc Auburtin

UNE PUBLICATION DU GROUPE COMMUNICATION